

# Formulaire

## Subvention récupérateur d'eau de pluie



### Liste des pièces à fournir

Le dossier de demande d'aide doit être envoyé par mail à l'adresse [pcaet@rhone-crussol.fr](mailto:pcaet@rhone-crussol.fr) ou par voie postale :

**Service PCAET**  
**Communauté de Communes Rhône Crussol**  
**1278 rue Henri Dunant – BP 249**  
**07502 Guilherand-Granges Cedex**

**Ce dossier devra comporter les pièces suivantes :**

- La convention relative à l'attribution d'une subvention complétée, datée et signée.
- L'attestation sur l'honneur complétée, datée et signée.
- La fiche de consentement RGPD complétée, datée et signée.
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- Copie de la facture d'achat de l'équipement datant de moins de 6 mois.
- Preuve de l'installation (photo ou facturation par l'artisan).
- RIB au nom du demandeur.

**Dès réception du dossier :**

1- La Communauté de Communes envoie un récépissé de dépôt de dossier.

2- La Communauté de Communes instruit le dossier et juge de sa recevabilité dans un délai maximal de 30 jours à compter de la réception du dossier complet de demande d'aide.

3- La Communauté de Communes envoie par mail ou par voie postale :

- soit un courrier informant que le dossier est complet et recevable avec mise en paiement de la subvention
- soit un courrier de demande de pièces complémentaires, le dossier n'étant pas complet
- soit un courrier de non-recevabilité du dossier

# CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ACHAT RECUPERATEUR D'EAU DE PLUIE

ENTRE :

La Communauté de Communes Rhône Crussol , représentée par Monsieur Jacques  
DUBAY, Président,  
Ci-après dénommée « CCRC»

ET

Madame, Monsieur, Nom, Prénom .....

Domicilié : .....

Téléphone : .....

Adresse électronique personnelle : .....

Ci-après désigné « le bénéficiaire »

Il est exposé et convenu ce qui suit :

## 1. Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les droits et obligations de la CCRC et du bénéficiaire lié à l'attribution d'une subvention pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie.

## 2. Condition d'éligibilité : bénéficiaires et montants des aides

Le bénéficiaire est, à l'exclusion de toutes autres personnes, une personne physique majeure résidant sur le territoire de la CCRC,

Le montant de l'attribution de l'aide financière est lié à la capacité de stockage de l'équipement acquis. Il correspond à 10 % du volume en litres de l'équipement, avec un plafond de 300 € (par exemple : 100 litres = 10 € ; 350 litres = 35 € ; 3000 litres = 300 €, etc.).

## 3. Condition d'éligibilité : modalités

Le bénéficiaire ne peut solliciter l'octroi que d'une seule subvention pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie « durant toute la durée du mandat (jusqu'en 2026) ».

L'acquisition de l'équipement doit dater de moins de 6 mois par rapport à la date de réception de la présente convention et être antérieur au 18/10/2024.

Date d'achat de l'équipement : ...../...../.....

#### 4. Engagements de la CCRC

La CCRC après vérification du respect des conditions d'éligibilité, s'engage à verser au bénéficiaire l'aide correspondant à l'objet de sa demande.

L'engagement de la CCRC est valable dans la limite de l'enveloppe budgétaire de 7000€ votée pour cette opération. Il concerne les récupérateurs de pluie achetés neufs entre le dix-huit octobre 2023 et le dix-huit octobre 2024 inclus. La demande peut être réalisée au maximum 6 mois après la date d'acquisition du récupérateur. Les demandes pourront donc être instruites jusqu'au 18 avril 2025 (pour les récupérateurs d'eau de pluie achetés en octobre 2024). Aucune aide ne pourra être versée au-delà du montant de l'enveloppe budgétaire annuel dédiée.

#### 5. Engagements du bénéficiaire

Le bénéficiaire s'engage à bénéficier qu'une seule fois de cette subvention, quel que soit le nombre de récupérateurs d'eau de pluie qu'il acquiert au cours du présent mandat.

Le bénéficiaire s'engage pour une durée d'un an à compter de la date de facturation du récupérateur d'eau de pluie subventionné, à ne pas le revendre (exception faite en cas de revente de l'habitation accueillant l'équipement).

#### 6. Résiliation

La convention pourra être résiliée de manière unilatérale par la CCRC en cas de non-respect des engagements mentionnés à l'article 6 de la présente convention. La CCRC se réserve le droit de réclamer par tous moyens de droit le remboursement de la subvention versée en cas d'exécution de la présente clause.

Fait à

Le

**Pour la CCRC, Jacques DUBAY,**  
Président.

**Le bénéficiaire**  
(Nom Prénom) :

Signature

Signature

# ATTESTATION SUR L'HONNEUR POUR LA CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ACHAT D'UN RECUPERATEUR D'EAU DE PLUIE

Je, soussigné(e) ....., habitant à..... certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur ce dossier, ainsi que la sincérité des pièces jointes et m'engage à transmettre à la CCRC tout document nécessaire à l'étude de mon dossier.

Je m'engage sur l'honneur à ne pas céder le récupérateur d'eau de pluie acquis dans le cadre de la convention dans l'année suivant son acquisition (exception faite en cas de revente de l'habitation accueillant l'équipement).

Toute fausse déclaration entraînera la nullité de la demande et la restitution de la subvention.

Fait à ....., le ..... Signature

# FICHE DE CONSENTEMENT – RECUPERATEUR EAU RGPD - Règlement sur la Protection des Données Personnelles

NOM et Prénom de l'utilisateur.....  
Adresse de l'utilisateur :.....  
Adresse courriel de l'utilisateur :.....

- 1- En signant la présente fiche, je donne mon consentement exprès à la communication des données personnelles me concernant sus-indiquées au service mobilité de la COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE CRUSSOL pour la subvention pour l'obtention d'une aide à l'achat d'un équipement de chauffage dont je suis bénéficiaire.
- 2- En signant la présente fiche, je reconnais avoir été informé de mon droit de demander à la personne responsable du traitement l'accès à mes données personnelles, la rectification ou l'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement ou encore le droit de m'opposer au traitement.
- 3- En signant la présente fiche, je reconnais avoir été informé que la CCRC ne commercialisera pas mes données personnelles, qu'elle ne les transmettra à personne dans un but autre que celui pour lequel ces données ont été transmises.

## INFORMATIONS :

Vos droits peuvent être exercés sur simple demande écrite à :

Monsieur le Président de la Communauté de Communes Rhône Crussol  
1278 rue Henri Dunant – BP 249  
07502 Guilherand-Granges Cedex

Votre courrier doit être signé et accompagné d'une copie de votre pièce d'identité.

Pour toute information ou pour l'exercice de vos droits sur le traitement des données personnelles, vous pouvez également contacter la déléguée à la protection des données de la CCRC , à l'adresse suivante :

Monsieur le Délégué à la Protection des Données personnelles de la de la Communauté de Communes Rhône Crussol  
1278 rue Henri Dunant – BP 249  
07502 Guilherand-Granges Cedex

- 4- Je reconnais avoir été informé que mes données personnelles pourront être, le cas échéant, communiquées à des professions réglementées telles qu'huissier, notaire, sur leur demande expresse pour les besoins des missions dont ils sont chargés.

Vos données personnelles seront supprimées au plus tard 12 mois après la date de signature de la convention relative à l'attribution d'une subvention pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique dont je suis bénéficiaire.

Toutefois, en cas d'opposition à un traitement des données à caractère personnel vous concernant, la personne responsable du traitement peut démontrer qu'il existe des motifs légitimes ou impérieux, conformément aux dispositions du RGPD, pour le traitement qui prévalent sur les intérêts des Droits et Libertés de la personne concernée.

Date et signature :